



Risque vente maison acheté en commun - 16ans après divorce

Par **Majinx**, le **06/05/2008** à **14:50**

Bonjour,

Ma mère vit dans une maison qui a été achetée sous le régime de la communauté en 1974 avec mon père, ils ont divorcé en 1992. Suite au divorce ma mère bénéficiaire du domicile conjugal et de ma garde, mon père devait payer une pension alimentaire.

Mon père a toujours laissé son courrier chez ma mère (il a toujours gardé les clés de la maison), il passe régulièrement pour le prendre. Il n'a jamais donné un centime ou fait quelque chose pour entretenir la maison, ma mère paye toutes les charges et les frais nécessaires à la maison. Il n'a jamais payé la pension alimentaire mais ma mère qui a encore peur de lui, n'a jamais porté plainte vis à vis du non paiement de cette pension.

On a découvert récemment qu'il a fait des fausses déclarations de revenus en ayant déclaré qu'il vivait chez nous, alors qu'il vivait chez sa nouvelle compagne mais depuis il a changé. Ma mère a réalisé des travaux importants aux niveaux de la maison, rajout d'un mur, changement des volets et des fenêtres et du portail. Mon père possède des revenus plus élevés que ma mère, elle gagne un petit plus que le smic alors que mon père se fait dans les 2000€ net.

Depuis qu'il est en retraite et sachant qu'il vit dans un petit appartement, son comportement a changé, il s'est mis à ramener plein d'affaires chez nous, par exemple dans la chambre d'amis il y a installé son vélo et plein de produit pour la voiture. Mais ce n'est pas tout, il fait plein de choses néfastes, ma mère va planter des fleurs, le lendemain elle les retrouve coupées, il va venir le dimanche matin, nous réveillait à 6h ou 7h. Et qu'on lui demande d'arrêter il répond que ses chez lui. Et ma mère ne sait pas quoi faire car elle a peur qu'il réclame sa part de la maison ou fasse vendre la maison.

désolé, pour la longueur, mais je voulais fournir un maximum d'information.

Question : Quelles recours ou moyens dispose-t-elle pour l'empêcher d'être victime de cette forme de harcèlement ?

Peut-elle l'empêcher d'avoir accès au domicile malgré qu'il en possède 50% ?

Si il devait réclamer sa part du bien, peut-elle faire diminuer sa part ? par rapport aux travaux réalisés, l'entretien, le paiement des charges et

impôts sur la maison , le nom paiement de la pension alimentaire de l'époque ?
Si il veut réclamer sa part de la maison et qu'elle refuse car elle ne peut pas la payé ,la maison sera-t-elle obligatoirement en vente ? Peut-il l'a faire délogé ?
Merci d'avance de vos réponses .